

Procès simulé

Introduction générale

Un procès criminel se déroule devant un juge seul, parfois assisté d'un jury composé de 12 jurés. L'avocat de la défense représente l'accusé, qui est présumé innocent, et le procureur de la Couronne représente la poursuite. Ce dernier est chargé de présenter la preuve au tribunal afin d'établir au-delà de tout doute raisonnable que l'accusé est coupable. Ceci se fait, entre autres, par des témoins qui viennent expliquer ce qu'ils ont vu, entendu ou vécu. Un verdict est rendu à la fin du procès par lequel l'accusé est déclaré coupable ou non coupable. Le juge doit alors déterminer la peine à lui imposer.

Veillez noter que la documentation ci-jointe a pour seul objectif de vulgariser le processus judiciaire pour les groupes scolaires sous forme de jeu. Ainsi, plusieurs formalités ont été omises, notamment, le fait de faire prêter serment aux témoins et la nécessité pour le jury de rendre un verdict unanime.

Comment tenir un procès simulé?

Première étape : fixer des limites précises

Avant de commencer le procès simulé, vous devez fixer des limites précises : chaque avocat ne peut poser que deux questions à chaque témoin, il leur est interdit de formuler des objections et les témoins ne prêtent pas serment avant de déposer. Il est préférable que la cause porte sur le vol d'un objet, tel un livre, un appareil-photo ou un article de sport.

Deuxième étape : choisir les volontaires

Choisissez cinq volontaires qui ont une voix forte et qui ne sont pas timides. Ils joueront l'un ou l'autre des rôles suivants : victime, accusé, avocat de la défense, procureur de la Couronne et juge. Le reste du groupe forme le jury; prévenez-les qu'ils devront rendre un verdict à la fin du procès simulé.

Troisième étape : établir le contexte

D'entrée de jeu, demandez au premier volontaire s'il pratique des sports ou s'il collectionne certains objets. Vous pourrez vous inspirer de ses réponses pour imaginer une situation fictive [élaborer un scénario] où un objet a été volé. Cela fait, chacun prend ensuite sa place dans la salle d'audience et le procès simulé commence.

Le rôle de l'enseignant

L'enseignant assume le rôle d'animateur pendant tout le procès simulé et veille au respect de la procédure établie ci-dessus.

Les témoins

La victime est le témoin du procureur de la Couronne et l'accusé celui de l'avocat de la défense. Chaque témoin sera interrogé par son avocat et contre-interrogé par l'avocat adverse.

Exemple de procès simulé

Vol d'un livre ou d'un ballon de soccer

Les faits

(Le professeur présente les faits après avoir décidé avec les cinq volontaires de la nature de l'article volé.)

À sa sortie d'un magasin où elle venait d'acheter un livre ou ballon de soccer, la victime a glissé et s'est frappée la tête sur le sol. Quelques secondes plus tard, elle se relève lentement, constate que l'article qu'elle venait d'acheter a disparu et voit une personne s'éloigner en courant de l'autre côté de la rue. Cette personne ressemble à l'accusé, qui a été arrêté près de la scène du crime par la police.

Aujourd'hui, il faut décider si l'accusé est coupable ou non de vol.

Procédure

Premier témoin (la victime)

1. Le procureur de la Couronne se lève et appelle son témoin.
2. Il lui pose deux questions et se rassoit.
3. L'avocat de la défense contre-interroge le témoin en lui posant deux questions et se rassoit.

Deuxième témoin (l'accusé(e))

1. L'avocat de la défense se lève et appelle son témoin.
2. Il lui pose deux questions et se rassoit.
3. Le procureur de la Couronne contre-interroge le témoin en lui posant deux questions et se rassoit.

Directives au jury

Le juge pose deux questions au jury, puis il fait connaître le verdict en fonction de la réponse du jury.

Fin du procès

Le procès simulé prend fin après l'annonce du verdict.

Veillez noter que la présente trousse d'information contient des exemples de questions à poser par les avocats ainsi que des exemples de directives du juge au jury.

Renseignements généraux :

Tél. : 613 995-5361
1 866 360-1522

Procès simulé

Avocat(e) de la défense

À la victime (contre-interrogatoire) :

1. Est-ce possible que votre chute ait affecté votre vision et que vous n'ayez pas bien vu la personne qui a volé votre achat?
2. Si la personne se sauvait, comment pouviez-vous assez bien la voir pour donner une description à la police?

À la / Au juge :

Madame la juge / le juge, j'aimerais appeler (nom de l'accusé(e)) à la barre.

À l'accusé(e) :

1. Avez-vous déjà vu la victime auparavant?
2. Où étiez-vous le jour du vol?

Madame la juge / Monsieur le juge, la défense a terminé avec la preuve.

Procès simulé

Procureur(e) de la Couronne

À la / Au juge :

Madame la juge / Monsieur le juge, j'aimerais appeler (**nom de la victime**) à la barre.

À la victime :

1. Pourriez-vous raconter à la Cour ce qui s'est passé le jour du vol?
2. Pourriez-vous décrire la personne qui a volé votre achat et la montrer du doigt si elle est présente dans la salle d'audience aujourd'hui?

Madame la juge / Monsieur le juge, la Couronne a terminé avec la preuve.

À l'accusé(e) (contre-interrogatoire) :

Si la réponse de l'accusé(e) est qu'il (elle) a déjà vu la victime :

1. Pourquoi vous êtes-vous éloigné(e) en courant?
2. Avez-vous songé à venir en aide à la victime?

Si la réponse de l'accusé(e) est qu'il (elle) n'a jamais vu la victime :

1. Si ce n'est pas vous qui avez commis ce crime, comment expliquez-vous le fait que la victime ait pu vous décrire à la police?

LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Procès simulé

Juge

Membres du jury, vous avez entendu la preuve. Vous devez décider si l'accusé(e) est coupable hors de tout doute raisonnable.

Je demande aux membres du jury de rendre le verdict.

- Tous ceux qui sont d'avis que l'accusé(e) est coupable, levez la main.
- Tous ceux qui sont d'avis que l'accusé(e) est non coupable, levez la main.

Coupable

L'accusé(e) est déclaré(e) coupable. Je le / la condamne à une peine de 10 ans de prison.

Non coupable

L'accusé(e) est déclaré(e) non coupable.

L'audience est levée.